



Demande d'annulation de contrat (Recouvrement SORREC)

Par **kansr**, le **26/11/2014** à **12:59**

Bonjour à tous.

Voilà 1 an que je me suis inscrit à un enseignement à distance. naturellement j'ai bien fait exprès de ne pas choisir le virement automatique pour régler les 125 euros mensuels. J'ai bien fait car depuis que j'ai espéré trouver une autre voie professionnelle, la vie et ses méandres ont ressurgi. Pour faire court j'ai dû déménager de chez moi à cause d'une rupture et je me suis retrouvé à la rue. Bien ou mal j'ai dû arrêter cet enseignement (ceci dit avec des manuels bourrés de fautes de frappe et de calcul et un service après vente qui laisse vraiment à désirer. Je rajoute à cela que les cours étaient incompréhensibles). J'ai donc arrêté de payer la somme de 125 euros au bout du 6ème mois.

Seulement voilà, après leur avoir envoyé un recommandé pour leur signaler que j'arrêtais, cette "école" n'a pas arrêté de me harceler et de me menacer. Il me disait qu'un contentieux allait m'appeler et que je devrais rendre la somme de 2300 euros en totalité. Je croyais m'être débarrassé de cette histoire depuis (01/10/2013) en faisant le mort et en jetant leurs divers rappels d'impayé à la poubelle. D'ailleurs depuis un certain temps je ne reçois plus "d'avis d'échéance". Et aujourd'hui 26/11/14 une personne de la société SORREC m'a appelé et m'a redit tout le même blabla. 2300 euros... etc...

Je n'en peux plus et je ne sais plus comment faire. Je suis SDF et encore domicilié au MRS de ma ville. Je ne peux pas assumer une telle somme même avec le travail que j'ai trouvé. Pourriez vous m'en dire plus sur ce sujet. Qu'est-ce que je risque ? Sont ils sérieux ? Est-ce légal ? Et surtout COMMENT FAIRE POUR QUE TOUT CELA CESSE ???

Je trouve ça dingue de me dire que j'ai opté pour l'enseignement à distance pour m'en sortir dans la vie alors que c'est exactement cet acte qui plombe ma réinsertion et ma vie.

Merci de votre compréhension.

Par **pat76**, le **26/11/2014** à **18:40**

Bonjourrrrrn Pourquoi ne pas soumettre votre affaire à un membre responsable du MRS qui vous domicilie?

Par **kansr**, le **26/11/2014** à **22:37**

pourquoi pas MERCI je vous tiens au courant des suites.